

PROGRAMME

DES

COURS

DE

L'ACADÉMIE DE GENÈVE

ET

DU GYMNASÉ

CLASSIQUE ET INDUSTRIEL

PENDANT LES DEUX SEMESTRES DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE

1870—1871



GENÈVE

IMPRIMERIE RAMBOZ ET SCHUCHARDT

1870

ACADÉMIE

Le semestre d'hiver commencera le lundi 17 octobre 1870, et durera jusqu'au samedi 25 mars 1871.

Le semestre d'été commencera le lundi 3 avril 1871, et durera jusqu'au samedi 1^{er} juillet.

Les premiers jours du semestre d'hiver seront consacrés aux examens arriérés et aux examens d'admission. Les examens annuels auront lieu dans le courant de juillet 1871.

Le Bureau de l'Académie est composé de

MM. E. WARTMANN, *Recteur.*

MUNIER, *Vice-Recteur.*

BRAILLARD, *Secrétaire.*

GYMNASE

Le premier semestre commencera le lundi 15 août 1870.

Le premier jour sera consacré au complément des examens d'admission et aux examens arriérés.

L'enseignement sera interrompu pendant 3 semaines depuis le 26 septembre ; il recommencera le 17 octobre.

Les cours du premier semestre cesseront à partir du 11 janvier 1871.

Les examens semestriels auront lieu les 18, 19 et 20 janvier.

Les cours du second semestre commenceront le 23 janvier ; ils cesseront à partir du 14 juin inclusivement.

Les examens semestriels auront lieu les 21, 22, 23 et 24 juin.

On pourra faire à la même époque les examens d'admission pour l'année suivante.

Doyen

M. DECRUE, Professeur.

PROGRAMME

DES

COURS

DE L'ACADÉMIE DE GENÈVE

1870 - 1871

Faculté de Théologie.

M. le Professeur CHASTEL, *doyen.*

M. le Professeur COUGNARD, *secrétaire.*

SEMESTRE D'HIVER

Hébreu. — M. le Professeur MUNIER. — Enseignement de la grammaire hébraïque, suivi de l'interprétation philologique de morceaux historiques de l'Ancien Testament et de quelques chapitres du Livre des Proverbes. — Ce cours, destiné aux étudiants de la première année, aura lieu quatre heures par semaine.

Exégèse de l'Ancien Testament. — Le même Professeur. — Les petits Prophètes — Trois heures par semaine, dont une sera employée chaque quinzaine à l'interprétation des fragments d'Esdras et de Daniel en langue chaldaique. — Ce cours est destiné aux étudiants des trois années supérieures.

Histoire ecclésiastique. — M. le Professeur CHASTEL. — Histoire du Christianisme depuis la Réformation de Luther jusqu'à la fin du 18^e siècle. — Trois heures par semaine.

Exégèse du Nouveau Testament. — M. le Professeur HUGUES OLTRAMARE lira et interprétera le Livre des Actes des Apôtres. — Trois heures par semaine.

Lecture et interprétation philologique du Nouveau Testament. — Le même Professeur. — Épîtres de St. Paul. — Une heure par semaine.

Théologie dogmatique. — M. le professeur BOUVIER. — Prolégomènes, Théologie, Anthropologie, Sotérologie, Christologie. — Trois heures par semaine.

Théologie pastorale. — M. le professeur COUGNARD. — L'Église chrétienne, sa mission, sa constitution. Le Ministre, son caractère et ses fonctions. — Deux heures par semaine.

Exercices d'Homilétique. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Exercices de Prédication, ou Sermons d'étude, récités devant un Jury de la Faculté. — Trois heures par semaine.

Exégèse du Nouveau Testament. — M. CHAPONNIÈRE, Licencié en théologie. — Interprétation, au point de vue philologique, historique et dogmatique, des Épîtres catholiques de St. Jacques, St. Pierre et St. Jude. — Deux heures par semaine. — Ce cours est facultatif et gratuit pour les étudiants.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Hébreu. — M. le Professeur MUNIER. — Interprétation philologique d'un choix de Psaumes et de chapitres des Proverbes. — Ce cours, destiné aux étudiants de la première année, aura lieu quatre heures par semaine.

Exégèse de l'Ancien Testament. — Le même Professeur. — Les petits Prophètes. Suite et fin du cours d'hiver. — Ce cours, destiné aux étudiants des trois années supérieures, aura lieu trois heures par semaine.

Langue arabe. — Le même Professeur. — Éléments de la grammaire, suivis de l'interprétation des fables de Lokmann et de quelques chapitres du Coran. — Deux heures par semaine. — Ce cours est facultatif et gratuit pour les étudiants.

Histoire ecclésiastique. — M. le Professeur CHASTEL. — Le Christianisme au 19^e siècle. — Trois heures par semaine.

Exégèse du Nouveau Testament. — M. le Professeur HUGUES OLTRAMARE. — Introduction aux Livres du Nouveau Testament. — Trois heures par semaine.

Lecture et Interprétation philologique du Nouveau Testament. — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Théologie dogmatique. — M. le Professeur BOUVIER. — Suite et fin du cours d'hiver. Ecclésiologie. Eschatologie. — Trois heures par semaine.

Morale chrétienne. — M. le Professeur COUGNARD. — Morale théorique. Rapports de la morale chrétienne avec les croyances religieuses. — Deux heures par semaine.

Exercices d'Homilétique. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Introduction générale aux livres de l'Ancien Testament. — M. le Docteur SEGOND. — Trois heures par semaine.

Exercices de Prédication ou Sermons d'étude, récités devant un Jury de la Faculté. — Trois heures par semaine.

Faculté de Droit.

M. le Professeur HORNUNG, doyen.
M. le Professeur LE FORT, secrétaire.

SEMESTRE D'HIVER

Droit civil. — M. le Professeur BROCHER. — Propriété, usufruit et servitudes; Livre II et dispositions générales du Livre III du Code civil. — Quatre heures par semaine.

Droit civil. — M. JOUSSERANBOT. — Fin des successions (partages). Prescriptions. — Deux heures par semaine.

Procédure civile. — M. le Professeur BROCHER. — Mesures provisionnelles et exécution forcée. — Une heure par semaine.

Droit public. — M. le Professeur HORNUNG. — Théorie et histoire de l'État. Exposition systématique du droit public actuel. Esquisse de notre droit public cantonal et fédéral. — Quatre heures par semaine.

Droit romain. — M. le Professeur LE FORT. — Puissance paternelle, tutelle et curatelle. Successions. — Quatre heures par semaine.

Économie politique. — M. le Professeur DAMETH. — Distribution et consommation des richesses. Bibliographie économique. — Deux heures par semaine.

Exercices de plaidoirie. — Tous les quinze jours devant la Faculté¹.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Droit civil. — M. le Professeur BROCHER. — Cautionnement, nantissement, privilèges et hypothèques. — Quatre heures par semaine.

Droit commercial. — M. JOUSSERANDOT. — Notions générales; personnes commerçantes; actes de commerce; séparation de biens; bourses de commerce; commissionnaires; achats; lettres de change. — Quatre heures par semaine.

Droit international. — M. le Professeur HORNING. — Le droit international, étudié dans son histoire et dans son état actuel. — Quatre heures par semaine.

Histoire du droit. — M. le Professeur J. E. FORT. — Étude historique et comparée des droits de famille et de succession envisagés spécialement au point de vue des législations suisses. — Quatre heures par semaine.

Economie politique. — M. le Professeur DAMETH. — Suite des cours d'hiver.

De l'art de la plaidoirie. — M. JOUSSERANDOT. — Une heure par semaine.

Exercices de plaidoirie. — Comme pendant le semestre d'hiver.

¹ Ces exercices sont obligatoires pour les étudiants réguliers qui ne peuvent subir les examens avant d'avoir, dans chaque semestre, pris part à l'un de ces exercices.

Faculté des Sciences et des Lettres.

M. le Professeur MARIGNAC, doyen.
M. le Professeur HUMBERT, secrétaire.

A) SECTION SCIENTIFIQUE

SEMESTRE D'HIVER

Géométrie analytique. — M. le Professeur G. OLTRAMARE. — Première année, deux heures par semaine.

Algèbre. — Le même Professeur. — Première année, deux heures par semaine.

Calcul différentiel et intégral. — Le même Professeur. — Seconde année, quatre heures par semaine.

Astronomie élémentaire et Géographie physique. — M. le Professeur PLANTAMOUR. — Lois du mouvement des corps célestes. — Mouvements de la terre: rotation autour de son axe et révolution autour du soleil; phénomènes qui en résultent. Étude spéciale du globe terrestre et des phénomènes qui se passent à sa surface et dans l'atmosphère. — Description des différents corps appartenant au système solaire. — Première année, trois heures par semaine.

Mécanique théorique et appliquée. — M. CELLÉRIER, Licencié ès sciences. — Complément de la statique et de la dynamique. Mouvements curvilignes. Étude générale des machines. Principe des forces vives. Appareils d'horlogerie. Résistances passives. — Deux heures par semaine.

Physique expérimentale. — M. le Professeur WARTMANN. — Physique moléculaire. Acoustique. Électricité. Magnétisme. Calorique. — Première année, quatre heures par semaine.

Physique. — M. L. SORET, Licencié ès sciences. — Étude complémentaire de diverses parties de la physique. — Seconde année, deux heures par semaine.

Chimie inorganique. — M. le Professeur MARIGNAC. — Seconde année, quatre heures par semaine.

Minéralogie. — Le même Professeur. — Propriétés générales des minéraux. Cristallographie. Classification et description des espèces minérales. — Seconde année, deux heures par semaine, à partir du mois de janvier.

Anatomie comparée. — M. le Professeur PICTET. — Ostéologie. — Première et seconde années, deux heures par semaine.

Zoologie. — M. le Professeur CLAPARÈDE. — Animaux vertébrés. — Première année, deux heures par semaine.

Physiologie humaine. — M. le Professeur MAYOR. — Seconde année, trois heures par semaine.

Physiologie botanique. — M. le Professeur THURY. — Seconde année, deux heures par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Géométrie analytique. — M. le Professeur G. OLTRAMARE. — Première année, deux heures par semaine.

Géométrie descriptive. — Le même Professeur. — Seconde année, deux heures par semaine.

Calcul différentiel et intégral. — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Seconde année, trois heures par semaine.

Astronomie élémentaire. — M. le Professeur PLANTAMOUR. — Suite du cours d'hiver. Description physique du soleil, de la lune, des planètes et de leurs satellites, des comètes. Étoiles fixes et nébuleuses. — Première année, trois heures par semaine.

Astronomie théorique. — Le même Professeur. — Des instruments astronomiques. Astronomie sphérique. Réfraction. Détermination de la grandeur et de la figure de la terre. Parallaxe. — Deuxième année, deux heures par semaine.

Physique expérimentale. — M. le Professeur WARTMANN. — Rayonnement calorifique. Optique et Météorologie optique. — Première année, quatre heures par semaine.

Chimie organique. — M. le Professeur MARIGNAC. — Seconde année, quatre heures par semaine.

Géologie. — M. le Professeur VOGT. — Seconde année, six heures par semaine.

Excursions géologiques. — Le même Professeur.

Anatomie comparée. — M. le Professeur CLAPARÈDE. — Système nerveux des animaux vertébrés. — Première et seconde années, deux heures par semaine.

Zoologie et anatomie des animaux invertébrés. — Le même Professeur. — Mollusques et Arthropodes. — Première et seconde années, deux heures par semaine.

Physiologie humaine. — M. le Professeur MAYOR. — Suite du cours d'hiver. — Seconde année, trois heures par semaine.

Organographie botanique. — M. le Professeur THURY. — Première année, quatre heures par semaine.

Classification botanique. — M. le Docteur MULLER. — Histoire et description des principales familles phanérogames. — Seconde année, deux heures par semaine.

Excursions botaniques. — Le même.

B) SECTION LITTÉRAIRE

SEMESTRE D'HIVER

Histoire de la Philosophie. — M. Th. DROZ. — Histoire générale de la philosophie depuis ses origines jusqu'à Kant. — Trois heures par semaine.

Psychologie. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Exercices pratiques de discussion. — Le même Professeur. — Deux fois par mois.

Littérature latine. — M. le Professeur CHERBULIEZ. — Tacite. La Germanie. — Deux heures par semaine.

Littérature grecque. — Le même Professeur. — Aristote. La Politique. Livr. V. Des révolutions et de leurs causes. — Deux heures par semaine.

Hébreu. — M. le Professeur MUNIER. — Ce cours est facultatif.

Littérature moderne comparée. — M. MARC-MONNIER. — Histoire comparée des littératures française et italienne. Le Moyen âge. La Renaissance. Le XVIII^e siècle. Les contemporains. — Trois heures par semaine.

Analyse littéraire et débit oratoire. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Esthétique. — M. le Professeur HUMBERT. — Histoire générale des Beaux-Arts et de la Littérature en France. — Deux heures par semaine.

Littérature française. — Le même Professeur. — L'Éloquence et les orateurs du barreau français. — Une heure par semaine.

Économie politique. — M. le Professeur DAMETH. — Exposition d'ensemble de la science économique. Production et distribution des richesses. — Première année, deux heures par semaine.

Économie politique. — Le même Professeur. — Distribution et consommation des richesses. Bibliographie économique. — Deuxième année, deux heures par semaine.

Histoire générale. — M. le Professeur VAUCHER. — Histoire de la civilisation en Europe : la Grèce ; Rome ; le Christianisme. — Trois heures par semaine.

Histoire nationale. — M. A. ROGET. — Histoire de Genève de 1610 à 1713 (depuis la mort d'Henri IV jusqu'au traité d'Utrecht). — Une heure par semaine.

Linguistique comparée. — M. le Professeur KRAUSS. — Phonétique et Étymologie. Comparaison des anciennes langues classiques avec le français et l'allemand. — Une heure par semaine.

Littérature allemande. — M. le Professeur KRAUSS. — Histoire de la littérature allemande depuis les plus anciens temps jusqu'au dix-huitième siècle. — Deux heures par semaine (seconde année).

Exercices de style et de conversation. — Le même Professeur. — Une heure par semaine (1^{re} année).

SEMESTRE D'ÉTÉ

Histoire de la Philosophie. — M. le Professeur AMIEL. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Psychologie. — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Littérature latine. — M. le Professeur CHERBULIEZ. — Horace. Epîtres, livre II. — Deux heures par semaine.

Littérature grecque. — Le même Professeur. — Pindare. Les Néméennes. — Deux heures par semaine.

Hébreu. — M. le Professeur MUNIER. — Ce cours est facultatif.

Langue arabe. — Le même Professeur. — Éléments de la grammaire, suivis de l'interprétation des fables de Lockmann et de quelques chapitres du Coran. — Deux heures par semaine. — Ce cours est facultatif.

Littérature moderne comparée. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Analyse littéraire et débit oratoire. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Esthétique. — M. le Professeur HUMBERT. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Littérature française. — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Économie politique. — M. le Professeur DAMETH. — Suite du cours d'hiver. — Première année, deux heures par semaine.

Économie politique. — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Seconde année, deux heures par semaine.

Histoire générale. — M. le Professeur VAUCHER. — Histoire de la civilisation ; Moyen âge et Renaissance. — Trois heures par semaine.

Histoire nationale. — M. A. ROGET. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Linguistique comparée. — M. le Professeur KRAUSS. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Littérature allemande. — M. le Professeur KRAUSS. — Histoire de la littérature allemande depuis Klopstock. Lectures de morceaux choisis des meilleurs auteurs. — Deux heures par semaine (2^e année).

Exercices de style et de composition. — Le même Professeur. — Une heure par semaine (1^{re} année).

TABLEAU

DES DIVERS PROGRAMMES PARTIELS

DE LA FACULTÉ DES SCIENCES ET DES LETTRES

1. <i>Baccalauréat ès sciences.</i>		Nombre d'heures	
(1 ^{re} année, commune aux deux sections.)		par semaine.	
		HIVER.	ÉTÉ.
MM. OLTRAMARE,	Géométrie analytique,	2	2
id.	Algèbre,	2	»
PLANTAMOUR,	Astronomie et Géogr. phys.	3	3
WARTMANN,	Physique,	4	4
THURY,	Botanique,	»	4
CLAPARÈDE,	Zoologie et Anatomie,	2	4
PICTET,	Anatomie comparée,	2	»
AMIEL,	Histoire de la Philosophie,	3	1
		18	18

2. <i>Baccalauréat ès sciences mathématiques.</i>			
(2 ^{me} année.)			
MM. OLTRAMARE,	Calcul différentiel et intégral,	4	3
id.	Géométrie descriptive,	»	2
PLANTAMOUR,	Astronomie théorique,	»	2
SORET,	Physique,	2	»
MARIGNAC,	Chimie inorganique,	4	»
VOGT,	Géologie,	»	6
THURY,	Botanique,	2	»
CELLÉRIER,	Mécanique,	2	»
		14	13

3. <i>Baccalauréat ès sciences physiques et naturelles.</i>			
(2 ^{me} année.)			
MM. SORET,	Physique,	2	»
MARIGNAC,	Chimie,	4	4
id.	Minéralogie,	2	»
VOGT,	Géologie,	»	6
THURY,	Botanique,	2	»
MULLER,	Classification botanique,	»	2
CLAPARÈDE,	Zoologie et Anatomie compar.	2	4
PICTET,	Anatomie comparée,	2	»
MAYOR,	Physiologie,	3	3
		17	19

4. Programme mixte pour l'admission en Droit et en Théologie.

(1 ^{re} année.)		Nombre d'heures	
		par semaine.	
		HIVER.	ÉTÉ.
MM. PLANTAMOUR,	Astron. et Géogr. phys.	3	3
WARTMANN,	Physique,	4	4
PICTET,	Anatomie comparée,	2	»
THURY,	Botanique,	»	4
TH. DROZ,	Histoire de la Philosophie,	3	1
HUMBERT,	Esthétique et Littérature,	3	3
CHERBULIEZ,	Littérature ancienne,	4	4
VAUCHER,	Histoire générale,	3	3
KRAUSS,	Linguistique comparée et exercices de langue allemande,	2	2
		24	24

(2 ^{me} année.)			
MM. MARIGNAC,	Chimie,	4	»
MAYOR,	Physiologie,	3	3
VOGT,	Géologie,	»	6
TH. DROZ,	Philosophie,	3	3
MARC-MONNIER,	Littérature moderne,	3	3
CHERBULIEZ,	Littérature ancienne,	4	4
DAMETH,	Économie polit. (Not. gén.)	2	2
ROGET,	Histoire nationale,	1	1
KRAUSS,	Littérature allemande,	2	2
		22	22

5. Faculté des Lettres.

MM. TH. DROZ,	Histoire de la philosophie,	3	1
id.	Psychologie,	1	3
CHERBULIEZ,	Littérature ancienne,	4	4
MARC-MONNIER,	Littérature moderne,	3	3
HUMBERT,	Esthétique et Littérature,	3	3
DAMETH,	Économie politique,	4	4
VAUCHER,	Histoire générale,	3	3
ROGET,	Histoire nationale,	1	1
KRAUSS,	Linguistique comparée,	1	1
id.	Littérature allemande,	2	2
		25	25

EXTRAIT

DES DISPOSITIONS DE LA LOI ET DU RÈGLEMENT

SUR L'ACADÉMIE

CONCERNANT

1° *Les Examens.*

Les Examens se divisent en examens d'admission, examens annuels de promotion et examens de grades (Rèlem., art. 11).

Les examens d'admission ont lieu à l'ouverture de l'année académique (Règlement, art. 15).

Les examens de promotion ne peuvent être subis que par les étudiants qui ont suivi régulièrement les cours ordinaires des Professeurs, ou les cours particuliers donnés conformément aux programmes (Loi, art. 85; Règlement, art. 16).

Dans la Faculté de Théologie et dans celle des Sciences et des lettres, les étudiants doivent, en outre, pour être admis à subir les examens de promotion, avoir répondu d'une manière satisfaisante à des interrogations trimestrielles faites devant la Faculté (Règlement, art. 16).

Les étudiants de première année de la Faculté des Sciences et des Lettres, qui ont suivi régulièrement les cours conformément à l'article précédent, peuvent être également promus dans la seconde année, en subissant un examen sur la totalité de l'enseignement scientifique ou de l'enseignement littéraire de l'année dans laquelle ils sont immatriculés (Rèlem., art. 22).

L'examen oral du baccalauréat ès sciences peut être scindé en deux parties, dont le champ est déterminé par les programmes détaillés. Les étudiants et les externes, qui auront suivi

régulièrement les cours conformément aux prescriptions de l'article 16, peuvent subir un examen séparé sur chacune des deux parties, à deux époques différentes (Règlement, art. 30).

2° *Les Inscriptions des Etudiants et des Externes.*

A l'ouverture de chaque semestre, les étudiants doivent prendre leur feuille d'immatriculation et une inscription pour chacun des cours qu'ils se proposent de suivre (Loi, art. 86).

Les personnes qui désirent suivre des cours en qualité d'externes, doivent prendre une inscription pour chacun de ces cours (Loi, art. 89).

Les feuilles d'immatriculation des étudiants et les cartes d'entrée des externes sont délivrées par le Recteur, sur la présentation d'un reçu constatant que les rétributions ont été acquittées.

Au commencement de chaque semestre, le Bureau fixe le délai dans lequel les étudiants et les externes doivent se faire immatriculer ou prendre leurs inscriptions, et celui dans lequel les demandes en exemption des rétributions académiques doivent être présentées.

Ces délais expirés, le Bureau adresse au Département une liste des étudiants et des externes régulièrement inscrits. De nouvelles inscriptions ne peuvent être prises ultérieurement qu'en vertu d'une autorisation spéciale du Bureau (Règlement, art. 9).

3° *Les Rétributions.*

Les étudiants immatriculés dans l'Académie paient à l'État un droit annuel de 100 francs (Loi, art. 113).

Ce droit est payé par moitié à l'ouverture de chaque semestre (Règlement, art. 43).

Les étudiants qui entrent à l'Académie, sans avoir été élèves du Gymnase, paient un droit d'entrée unique de 30 francs (Loi, art. 115).

Les externes paient pour chaque inscription à un cours ordinaire une rétribution semestrielle de 20 francs (Loi, art. 114). Pour les cours de moins de 30 leçons la rétribution est de 10 fr.

Toutefois la rétribution est réduite de moitié :

1° Pour les externes *nationaux*, sortis régulièrement du collège industriel et commercial de Genève;

2° Pour ceux qui sont sortis d'un établissement public analogue d'instruction secondaire d'un des Cantons suisses, avec un certificat constatant qu'ils ont fait des études régulières.

Les rétributions des élèves, ainsi que les droits académiques, sont perçus par le Bedeau de l'Académie, sous l'inspection du Recteur.

4° *Les Conditions d'Admission.*

Les jeunes gens qui se proposent de subir des examens d'admission pour devenir étudiants dans l'une des années d'études, doivent s'inscrire dans ce but, au Bureau de l'Académie, avant le 15 octobre. Le champ des examens exigés est fixé par des programmes détaillés arrêtés au mois de mars 1868, et dont on peut prendre connaissance au Bureau de l'Académie.

Les jeunes gens qui, pour être dispensés de tout ou partie des examens d'admission, désirent faire valoir des examens antérieurement subis à l'Académie ou au Gymnase, ou des certificats d'études et des diplômes délivrés par des Académies ou des Universités étrangères, ainsi que ceux qui désirent invoquer l'exception prévue dans l'article 88 de la Loi pour entrer en Théologie ou en Droit, doivent s'inscrire à cet effet au Bureau de l'Académie et y déposer, s'il y a lieu, leurs demandes et les papiers à l'appui, avant le 15 octobre.

PRIX ACADÉMIQUES

I. FACULTÉ DE THÉOLOGIE

PRIX DES SCIENCES THÉOLOGIQUES

Prix unique de douze cents francs.

Avec l'aide de quelques donateurs, la Compagnie des Pasteurs et Professeurs en Théologie a décidé d'ouvrir un concours sur une question spéciale, dont le texte est déposé au secrétariat de la Compagnie.

Les mémoires devront être envoyés au Doyen de la Faculté de Théologie à Genève, avant le 30 juin 1871. Le prix sera décerné, s'il y a lieu, le 31 décembre de la même année.

Sont admis à concourir tous les ecclésiastiques et les licenciés en théologie ayant étudié au moins trois ans dans la Faculté de Théologie de Genève.

2. FACULTÉ DE DROIT

PRIX BELLOT

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, genevois ou étrangers, auxquels l'Académie a conféré leur grade dans les six années précédant l'époque de clôture du concours.

Le choix du sujet, qui doit être emprunté au Droit ou à l'Économie politique, est laissé au libre choix des aspirants. Quelques questions ont été déposées au Bureau de l'Académie par MM. les Professeurs de la Faculté, à titre de spécimen. Il en sera donné connaissance à ceux qui le désireront.

Les dissertations ou mémoires, imprimés ou manuscrits, destinés au concours, devront être remis au Doyen de la Faculté, avant le 1^{er} novembre 1870.

Le prix qui sera décerné, s'il y a lieu, en décembre 1870 est de *cinq cents francs*.

On peut prendre connaissance du règlement plus détaillé de ce prix, auprès du secrétaire de la Faculté.

3. FACULTÉ DES SCIENCES ET DES LETTRES

A) SECTION SCIENTIFIQUE

PRIX DAVY

Ce prix, auquel peuvent concourir tous les élèves sortis de la Faculté des Sciences de l'Académie de Genève depuis six ans au plus, sera adjugé au meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires devront être adressés au Doyen de la Faculté des Sciences, avant le 1^{er} mai 1871. Le prix sera de la valeur de *cinq cents francs*.

Quoique le choix des sujets à traiter soit entièrement laissé aux concurrents, MM. les Professeurs de la Faculté des Sciences ont déposé quelques questions au Bureau de l'Académie. Il en sera donné connaissance à ceux qui le désireront.

PRIX DESTINÉ AUX ÉTUDIANTS

Sans qu'il soit rien changé au programme du concours précédent, la Section scientifique de la Faculté des Sciences et des Lettres décernera, dans le courant du prochain hiver, un ou plusieurs prix aux auteurs des mémoires qui en seront jugés dignes, sur des sujets relatifs à l'une des sciences indiquées dans le programme du PRIX DAVY. Le choix des sujets est laissé aux concurrents.

Les mémoires devront être adressés au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1871.

Sont admis au concours les élèves réguliers de la Faculté des Sciences et des Lettres, ceux de la section scientifique de cette Faculté, et les externes qui suivent au moins trois cours de sciences.

Les récompenses accordées seront prises sur le compte de la fondation Davy.

B) SECTION LITTÉRAIRE

PRIX FONDÉS PAR HENRI DISDIER

1. PRIX DE PHILOSOPHIE

(Soit Prix Humbert.)

Un prix de *mille francs* sera décerné vers la fin de décembre 1871, par l'Académie, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Étude critique sur les travaux philosophiques de Victor Cousin.

2. PRIX D'HISTOIRE

(Soit Prix Ador.)

Un prix de *mille francs* sera décerné, à la même date, et par le même Corps, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Histoire politique des origines et de la formation de l'Union américaine.

3. PRIX DE PHILOSOPHIE MORALE

(Soit Prix Disdier.)

Un prix de *deux mille francs* sera décerné, par le même Corps, vers la fin de décembre 1872, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Exposé critique des controverses actuelles sur la question de la liberté morale.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX TROIS PRIX

ART. 1^{er}. Sont admis à concourir :

1^o Les citoyens genevois âgés de moins de 27 ans, sauf pour le prix Disdier, pour lequel la limite d'âge est reculée jusqu'à 30 ans.

2° Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge, qui auraient suivi pendant un an, au moins, les cours de l'Académie de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du concours.

ART. 2. Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. Les mémoires destinés aux deux premiers concours devront être transmis à M. le Recteur de l'Académie avant le 15 juin 1871. — Les mémoires destinés au troisième concours (Prix Disdier), devront lui être remis avant le 15 juin 1872.

Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont, par conséquent, le droit d'en prendre copie.

GYMNASE

M. le Professeur DECRUE, doyen.
M. le Professeur KRAUSS, secrétaire.

I. SECTION CLASSIQUE

PREMIÈRE ANNÉE

PREMIER SEMESTRE

Grec et littérature grecque. — M. le Professeur BÉTANT. — Homère, Iliade (XXIV). — Xénophon, Histoire grecque, liv. 3^e. — Thèmes grecs. — Antiquités. — Cinq heures par semaine.

Latin et littérature latine. — M. le Professeur TAVAN. — Cicéron, De officiis, livre 3^e. — Suétone, Vie de Néron. — Scènes des comédies de Plaute (lecture cursive). — Antiquités romaines. — Composition latine. — Récitation de morceaux de prose latine. — Cinq heures par semaine.

Littérature française. — M. le Professeur BRAILLARD. — Genres littéraires. Formation de la langue française. — Exercices de composition et de récitation. — Quatre heures par semaine.

Allemand et littérature allemande. — M. le Professeur KRAUSS. — Cours supérieur de Grammaire, accompagné d'exercices pratiques (étude de la 2^e partie de la Grammaire Krauss et Revaclier). — Traductions du français en allemand (Chrestomathie Vinet, 2^e vol.). — Interprétation de morceaux choisis (Lüben et Nacke, Lesebuch, 6^e vol.). — Récitation de poésies (Keller, Mustersammlung). — Quatre heures par semaine.

Histoire. — M. le Professeur CHAIX. — Histoire du moyen âge, de 476 à 1453. — Trois heures par semaine.

Géographie. — M. le Professeur CHAIX. — *Cosmographie.* — *Géographie physique* : Des mers, vents, fleuves et lacs. Climatologie et Orographie. — *Géographie politique* : Ethnographie, loi de la population; colonies, état politique des divers pays du monde. — Une heure par semaine.

Mathématiques. — M. le Professeur DECRUE.

Algèbre. Jusqu'à la fin de la résolution des équations du premier degré à une ou à plusieurs inconnues. — Trois heures par semaine.

Géométrie. Le commencement de la géométrie plane (1^{er} et 2^e livres de Legendre et Blanchet). — Deux heures par semaine.

Introduction aux Sciences naturelles. — M. PRIVAT. — *Zoologie.* Notions générales sur l'organisation des animaux. Éléments de physiologie. But et bases de la classification des êtres organisés. Division du règne animal en embranchements et des vertébrés en classes. Généralités sur les mammifères, oiseaux, reptiles, batraciens et poissons. — Une heure par semaine.

SECOND SEMESTRE

Grec et littérature grecque. — M. le Professeur BÉTANT. — Euripide, Iphigénie en Aulide. — Plutarque, Vie de Timoléon. — Thèmes grecs. — Antiquités. — Cinq heures par semaine.

Latin et littérature latine. — M. le Professeur TAVAN. — Horace, Odes. — Sénèque, De brevitate vitæ. — Pline le jeune, Lettres (lecture cursive). — Antiquités romaines. — Composition latine. — Métrique latine. — Récitation de vers d'Horace. — Cinq heures par semaine.

Littérature française et composition. — M. le Professeur BRAILLARD. — Suite du cours du premier semestre. — Quatre heures par semaine.

Allemand et littérature allemande. — M. le Professeur KRAUSS. — Suite du cours du premier semestre. — Quatre heures par semaine.

Histoire. — M. le Professeur CHAIX. — Quinzième et seizième siècles. — Trois heures par semaine.

Géographie. — M. le Professeur CHAIX. — Suite du cours du premier semestre. — Une heure par semaine.

Mathématiques. — M. le professeur DECRUE.

Algèbre. Carré et racine carrée des expressions algébriques;

résolution des équations du 2^e degré. Progressions, logarithmes, intérêts composés. — Trois heures par semaine.

Géométrie. La fin de la géométrie plane (3^e et 4^e livres de Legendre et Blanchet). — Deux heures par semaine.

Introduction aux Sciences naturelles. — M. PRIVAT. — *Botanique.* Éléments d'organographie et de physiologie. — Division du règne végétal en embranchements et en classes. — Revue rapide des principales familles de nos environs. — Une heure par semaine.

SECONDE ANNÉE

PREMIER SEMESTRE

Grec et littérature grecque. — M. le Professeur BÉTANT. — Sophocle, Oedipe-Roi. — Thucydide, Siège de Platée, liv. II, 1-6; 71-78; liv. III, 20-24; 52-68. — Histoire abrégée de la littérature grecque. — Quatre heures par semaine.

Latin et littérature latine. — M. le Professeur TAVAN. — Tacite, Annales, livre 16^e. — Juvénal, Satires 3^e et 10^e. — Antiquités romaines. — Littérature latine. — Composition latine. — Cinq heures par semaine.

Littérature française. — M. le Professeur BRAILLARD. — Histoire de la littérature française. — Exercices de composition et de récitation. — Quatre heures par semaine.

Allemand et littérature allemande. — M. le Professeur KRAUSS. — Histoire abrégée de la littérature allemande (*en allemand*). — Lecture de morceaux choisis des meilleurs auteurs (Lüben et Nacke, Lesebuch, 6^e vol.). — Traductions du français en allemand (le Lépreux de X. de Maistre; Chrestomathie Vinet, 2^e vol.). — Prosodie et éléments de la Métrique. — Récitation de poésies (Keller, Mustersammlung). — Exercices de conversation. — Quatre heures par semaine.

Histoire. — M. le Professeur CHAIX. — *Histoire moderne.* Dix-septième et dix-huitième siècles. — Trois heures par semaine.

Introduction à la Philosophie. — M. VERCHÈRE. — Éléments

de Psychologie et de Logique d'après le programme du Baccalauréat ès lettres. — Deux heures par semaine.

Mathématiques. — M. le Professeur DECRUE.

Algèbre. Complément de la résolution des équations du second degré à une ou à deux inconnues; propriétés des trinômes du second degré; questions de maxima et de minima dépendant des équations du second degré. Combinaisons. Loi du binôme de Newton. — Trois heures par semaine.

Géométrie. Le plan et la ligne droite dans l'espace, les polyèdres, la sphère (5^e, 6^e et 7^e livres de Legendre et Blanchet). — Deux heures par semaine.

Introduction aux Sciences naturelles. — M. PRIVAT. — *Minéralogie et Géologie.* Récapitulation de quelques points importants traités l'année précédente. — Notions élémentaires sur les minéraux les plus répandus. Définition et classification des principales roches. Forme et dimensions de notre globe. Nature et épaisseur probable de son écorce solide; classification générale des terrains qui la constituent. — Esquisse de l'histoire du globe, de l'apparition et de la succession des êtres organisés. — Deux heures par semaine.

SECOND SEMESTRE

Grec et littérature grecque. — M. le Professeur BÉTANT. — Eschyle, Prométhée. — Hérodote, livr. IX, 1-89. — Histoire abrégée de la littérature grecque. — Quatre heures par semaine.

Latin et littérature latine. — M. le Professeur TAVAN. — Cicéron, De oratore, livre 3^{me}. — Horace, Epîtres. — Sénèque, Lettres de Lucilius (lecture cursive). — Histoire de la littérature latine. — Composition latine. — Cinq heures par semaine.

Littérature française. — M. le Professeur BRAILLARD. — Suite du cours du premier semestre. — Quatre heures par semaine.

Allemand et littérature allemande. — M. le Professeur KRAUSS. — Suite du cours du premier semestre. — Quatre heures par semaine.

Histoire. — M. le Professeur CHAIX. — Révolution française. Empire. Restauration. Guerre d'Espagne. Grèce indépendante.

Révolution de Juillet. Guerre de Pologne. Établissement de la puissance coloniale des Anglais et règne de l'empereur Nicolas. Révolution de 1848. — Trois heures par semaine.

Introduction à la Philosophie. — M. VERCHÈRE. — Suite du cours du premier semestre. — Deux heures par semaine.

Mathématiques. — M. le Professeur DECRUE.

Mécanique. Lois du mouvement. Étude des forces; pesanteur. — Conditions d'équilibre des forces appliquées au levier, au tour, au plan incliné et à quelques variétés ou combinaisons de ces machines. — Propriétés principales des fluides. Presse hydraulique, baromètre, pompes, etc. — Trois heures par semaine.

Géométrie. Mesure du volume et de la surface du cylindre, du cône et de la sphère (8^e livre de Legendre et Blanchet). —

Topographie et Arpentage. — Deux heures par semaine.

Pendant le dernier trimestre, les leçons d'exercices de mathématiques de la section industrielle feront aussi partie du champ de la section classique.

Introduction aux Sciences physiques. — M. le Professeur WARTMANN. — *Acoustique.* Des sons et de leurs qualités: revue des instruments de musique. — *Optique.* Réflexion et réfraction de la lumière. — De l'œil et de la vision. — Instruments d'optique les plus importants. — *Calorique.* Dilatation. Thermomètres. — Changements d'état — Conductibilité. — Machines à vapeur. — *Electricité.* Propriétés de l'électricité à l'état de tension et à l'état de courant. Machine électrique. Bouteille de Leyde Paratonnerre. Pile voltaïque. Boussole.

Chimie. Corps simples et corps composés. De l'affinité, et des causes qui la modifient. Nomenclature chimique. Lois des combinaisons. Étude des principaux corps simples et de leurs combinaisons usuelles. — Deux heures par semaine.

II. SECTION INDUSTRIELLE

PREMIÈRE ANNÉE

PREMIER SEMESTRE

Mathématiques. — M. le Professeur DECRUE. — Mêmes cours que pour la section classique — Cinq heures par semaine.

Exercices de Mathématiques. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Littérature française. — M. le Professeur BRAILLARD. — Même cours que pour la section classique. — Quatre heures par semaine.

Allemand et littérature allemande. — M. le Professeur KRAUSS. — Même cours que pour la section classique. — Quatre heures par semaine.

Histoire. — M. le Professeur CHAIX. — Même cours que pour la section classique. — Trois heures par semaine.

Cosmographie, Géographie physique et politique, Ethnographie. — M. le Professeur CHAIX. — Même cours que pour la section classique. — Une heure par semaine.

Economie politique. — M. VERCHÈRE. — Révision des premières parties de l'Économie politique. — Étude de la distribution et de la consommation des richesses. — Une heure par semaine.

Introduction aux Sciences naturelles. — M. PRIVAT. — Même cours que pour la section classique. — Une heure par semaine.

Dessin. — M. MAGNIN. — Dessin linéaire et dessin d'ornements. — Quatre heures par semaine.

SECOND SEMESTRE

Mathématiques. — M. le Professeur DECRUE. — Mêmes cours que pour la section classique. — Cinq heures par semaine.

Exercices de Mathématiques. — M. le Professeur DECRUE. — Deux heures par semaine.

Littérature française. — M. le Professeur BRAILLARD. — Même cours que pour la section classique. — Quatre heures par semaine.

Allemand et littérature allemande. — M. le Professeur KRAUSS. — Même cours que pour la section classique. — Quatre heures par semaine.

Histoire. — M. le Professeur CHAIX. — Même cours que pour la section classique. — Trois heures par semaine.

Géographie. — M. le Professeur CHAIX. — Même cours que pour la section classique. — Une heure par semaine.

Economie politique. — M. VERCHÈRE. — Suite du cours du premier semestre. — Une heure par semaine.

Introduction aux Sciences naturelles. — M. PRIVAT. — Même cours que pour la section classique. — Une heure par semaine.

Introduction aux Sciences physiques. — M. le Professeur WARTMANN. — Même cours que pour la seconde année. — Deux heures par semaine.

Dessin. — M. MAGNIN. — Dessin linéaire et dessin d'ornements. — Quatre heures par semaine.

SECONDE ANNÉE

PREMIER SEMESTRE

Mathématiques. — M. le Professeur DECRUE. — Mêmes cours que pour la section classique. — Cinq heures par semaine.

Exercices de Mathématiques. — M. le Professeur DECRUE. — Deux heures par semaine.

Littérature française. — M. le Professeur BRAILLARD. — Même cours que pour la section classique. — Quatre heures par semaine.

Allemand et littérature allemande. — M. le Professeur KRAUSS. — Même cours que pour la section classique. — Quatre heures par semaine.

Histoire. — M. le Professeur CHAIX. — Même cours que pour la section classique. — Trois heures par semaine.

Introduction à la Philosophie. — M. VERCHÈRE. — Même

cours que pour la section classique. — Deux heures par semaine.

Introduction aux Sciences naturelles. — M. PRIVAT. — Même cours que pour la section classique. — Deux heures par semaine.

Dessin. — M. MAGNIN. — Dessin d'architecture et de machines. — Quatre heures par semaine.

SECOND SEMESTRE

Mathématiques. — M. le Professeur DECRUE. — Mêmes cours que pour la section classique. — Cinq heures par semaine.

Exercices de Mathématiques. — M. le Professeur DECRUE. — Deux heures par semaine.

Littérature française. — M. le Professeur BRAILLARD. — Même cours que pour la section classique. — Quatre heures par semaine.

Allemand et littérature allemande. — M. le Professeur KRAUSS. — Même cours que pour la section classique. — Quatre heures par semaine.

Histoire. — M. le Professeur CHAIX. — Même cours que pour la section classique. — Trois heures par semaine.

Introduction à la Philosophie. — M. VERCHÈRE. — Même cours que pour la section classique. — Quatre heures par semaine.

Introduction aux Sciences physiques. — M. le Professeur WARTMANN. — Même cours que pour la section classique. — Deux heures par semaine.

Dessin. — M. MAGNIN. — Suite de l'enseignement du premier semestre. — Quatre heures par semaine.

Genève, le 1^{er} août 1870.

LE DOYEN DU GYMNASÉ :

D. DECRUE.

EXTRAIT

DES DISPOSITIONS DE LA LOI ET DU RÈGLEMENT

SUR LE GYMNASÉ

CONCERNANT

1^o *Les Inscriptions des Etudiants et des Externes.*

A l'ouverture de chaque semestre, les étudiants doivent prendre leur feuille d'immatriculation, et les externes leur carte d'inscription pour chacun des cours qu'ils se proposent de suivre.

Ils doivent pour cela acquitter auprès du Bedeau de l'Académie [Grand'Rue] les rétributions fixées par la loi (Règlement, art. 13).

Les feuilles d'immatriculation des étudiants et les cartes d'entrée des externes sont délivrées par le Doyen sur la présentation d'un reçu constatant que les rétributions ont été acquittées.

Au commencement de chaque semestre, le Doyen fixe le délai dans lequel les étudiants et les externes doivent se faire immatriculer ou prendre leurs inscriptions, et celui dans lequel les demandes en exemption des rétributions doivent être présentées.

Ces délais expirés, de nouvelles inscriptions ne peuvent être prises ultérieurement qu'en vertu d'une autorisation spéciale du Doyen (Règlement, art. 14).

2^o *Les Rétributions.*

Le taux des rétributions des étudiants réguliers est fixé à 90 fr. par an. Ce droit se paie par moitié à l'ouverture de chaque semestre (Loi, art. 111).

Les rétributions semestrielles payées par les externes sont fixées comme suit :

10 fr. pour les cours d'une seule leçon par semaine, ou de deux leçons pendant une partie du semestre seulement ;

15 fr. pour les cours de deux à trois leçons par semaine, pendant tout le semestre ;

20 fr. pour les cours de quatre ou de cinq leçons par semaine.

Les rétributions mentionnées ci-dessus se paient d'avance, au commencement de chaque semestre (Règlement, art. 28).

L'externe qui, dans un semestre, est appelé à payer plus qu'un étudiant régulier, savoir plus de 45 fr., sans suivre plus de leçons, a droit à une diminution de la moitié de la somme qu'il devrait payer de plus qu'un étudiant régulier (Règlement, art. 36).

Les réguliers et les externes qui quittent le Gymnase avant la fin d'un semestre, n'ont droit à la restitution d'aucune partie des rétributions (Règlement, art. 31).

3° Les Conditions d'admission.

Sont admis comme étudiants réguliers dans la section classique du Gymnase, tous les élèves sortis du Collège classique de Genève, avec un certificat d'études, et tous ceux qui, dans un examen d'admission, prouvent qu'ils ont les connaissances équivalentes (Loi, art. 5).

Sont admis comme étudiants réguliers dans la section industrielle et commerciale du Gymnase, les élèves sortis de l'un ou de l'autre des Collèges de Genève avec un certificat d'études, et tous ceux qui, dans un examen d'admission, prouvent qu'ils ont des connaissances suffisantes (Loi, art. 6).

Il peut être tenu compte aux candidats des certificats délivrés par des établissements d'instruction publique étrangers au Canton.

Les examens d'admission ont lieu à deux époques différentes, savoir: à la suite des examens du second semestre et à l'ouverture des cours (Règlement, art. 10).

Les cours du Gymnase peuvent être suivis par des externes qui sont astreints aux mêmes devoirs que les étudiants réguliers, à moins qu'ils n'en soient dispensés par le Département de l'Instruction publique.

Les externes ne sont soumis à aucun examen d'admission (Loi, art. 4).

On peut s'adresser, pour des renseignements, au Bedeau du Gymnase (aux Macchabées, près du temple de St-Pierre).

AVIS

Les étudiants réguliers et les externes qui désirent profiter des ressources que présentent les établissements auxiliaires d'instruction publique, sont prévenus :

1° Que la Bibliothèque est ouverte :

La salle de lecture, tous les jours, de 11 heures à 4 heures;

La salle de distribution, tous les jours, de 12 ¹/₂ à 2 heures.

2° Que le Jardin botanique est ouvert tous les jours.

3° Que le Musée Académique est ouvert au public de 1 à 3 heures le jeudi de chaque semaine, et le dimanche de midi à 2 heures, ainsi qu'à d'autres jours et heures pour les étudiants réguliers et les externes qui suivent les cours de zoologie et d'anatomie comparée.

4° Que l'Observatoire est ouvert le premier jeudi de chaque mois, de 4 à 5 heures. En cas de très-mauvais temps, l'ouverture est renvoyée au lendemain.

5° Que le Musée industriel, à l'Athénée, est ouvert le jeudi et le dimanche de chaque semaine, de 1 à 3 heures.

Genève, le 15 août 1870.

AU NOM DE L'ACADÉMIE:

MUNIER, Recteur.

Le Département de l'Instruction publique

APPROUVE

les programmes de l'Académie et du Gymnase pour l'année 1870-1871.

Genève, ce 19 septembre 1870.

CH. FRIDERICH,
Conseiller d'Etat.